

Sujet : [INTERNET] AENV - Extension du parc d'activités du Haut Montigné

De

Date : 17/05/2023 11:24

Pour : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr

Madame la commissaire enquêtrice.

Vous trouverez ci-jointe la contribution du Collectif "stop artificialisation" (représentée par des associations du territoire concerné par le projet) pour l'enquête publique relative à l'extension du parc d'activités du Haut Montigné, porté par Vitré Communauté.

En vous souhaitant une bonne réception, veuillez croire Madame, en l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Collectif "Stop artificialisation"

Association Vitré Tuvalu

<http://vitre.tuvalu.free.fr>

Affiliée à France Nature Environnement

— Pièces jointes: —

Contribution_mai2023.pdf

429 Ko

Objet : avis à l'enquête publique d'extension du parc d'activité Haut Montigné de Vitré Communauté (commune d'Etrelles)

Préambule : nous sommes le Collectif Stop Artificialisation

Ce Collectif se met en place depuis la mi-2023 et regroupe des associations, collectif de citoyens, syndicat agricole. Nous portons une voix collective pour :

- préserver des terres agricoles et naturelles
- un autre modèle de développement (d'urbanisation, d'agriculture, de mobilité, etc.), qui donne la priorité au climat, à la santé, à la préservation de la biodiversité (ce qui n'est pas le cas des politiques publiques, ni des élus locaux, actuellement)

Le collectif agit face aux menaces (souvent irréversibles) d'artificialisation des terres agricoles et naturelles.

Cette défense des terres agricoles et naturelles et aussi portée par les scientifiques et commence (un peu) par avoir une traduction de lois et de politiques publiques – aussi modérément efficaces qu'elles soient. Nous revendiquons d'agir dans le sens de l'intérêt général.

Notre collectif réunit les acteurs ci-après. Par cette contribution collective, ce sont donc des centaines d'habitants du territoire qui veulent faire entendre qu'un autre développement est possible, qui préserve les terres agricoles et naturelles, le climat, l'eau, la santé, le vivant.

Cette contribution est portée collectivement par les acteurs suivants :



- Association Vitré-Tuvalu (Vitré) <http://vitre.tuvalu.free.fr/>
- Association Agis ta terre (Châteaubourg) <https://www.agistaterre.org/>
- Association La nature en ville (Rennes) <https://lanatureenville.eu/>
- Collectif Stop PAB2 (Servon sur Vilaine) <https://stop-papb2.fr/>

Contribution à l'enquête publique d'extension du Haut Montigné

Pour répondre aux questions de l'enquête publique, notre Collectif reformule la problématique avec les questions suivantes :

1. Faut-il des zones spécifiquement dédiées (parc d'activités) ?
2. A-t-on besoin de plus de surfaces que ce qu'il n'est déjà prévu ?
3. Est-ce le bon emplacement pour développer des activités économiques ?
4. Quelle est la qualité des terres qui pourraient disparaître ?
5. Quelles entreprises seront accueillies et quels impacts auront-elles ?
6. Les outils mis en place sont-ils efficaces ?
7. La société civile est-elle écoutée et prise en compte ?

QUESTION 1 : Faut-il des zones spécifiquement dédiées (parc d'activités) ? Ou faut-il plutôt insérer les activités dans le tissu urbain existant ?

Depuis des décennies, l'urbanisme en France fonctionne en « zones », ce qui a conduit à séparer les zones d'habitations, des zones de commerces / loisirs, des zones d'accueil d'activités économiques. Ce choix d'aménagement du territoire a montré ses limites (liste non exhaustive) :

- ségrégation sociale
- augmentation des temps de trajets domicile – travail - loisirs
- consommation foncière accrue

Et les pouvoirs publics invitent dorénavant à la « mixité des usages / des fonctions ». Ainsi la plateforme ministérielle sur l'artificialisation rappelle bien que restructurer les zones d'activités, c'est :

	Dans le cas présent :
<i>optimiser l'utilisation du foncier sur ces espaces, y introduire de la mixité fonctionnelle et limiter toute extension pour ne pas consommer de foncier supplémentaire.</i>	Le projet du Haut Montigné reste sur une non mixité d'usages et va malheureusement sur une extension et de nouvelles consommations foncières
<i>répondre et reconnecter ces zones à la ville multifonctionnelle et aux centralités existantes</i>	Le projet du Haut Montigné n'est connecté à aucune centralité et est complètement isolé du tissu urbain existant
<i>inscrire les zones d'activités dans une stratégie économique et immobilière globale</i>	Nous n'avons pas connaissance de stratégie économique globale sur Vitré Communauté. Le projet de schéma d'aménagement des zones d'activités et accueil des entreprises commence à peine
<i>travailler à leur bonne insertion urbaine, paysagère et architecturale</i>	Le projet du Haut Montigné repose sur un « effet vitrine », qui induira des bâti en « blocs » (parfois massifs) dans un contexte agricole, complètement déconnecté de tout tissu urbain
<i>Réquisitionner la place de la ville productive dans et hors zones d'activités</i>	Le projet du Haut Montigné tend à accentuer la fracture (déjà forte sur Vitré Co) entre tissu urbain et zones d'activités

Source : <https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/outils/restructurer-zones-commerciales-activite>

Notre réponse à cette première question : notre Collectif pense qu'il est possible de faire autrement que des zones spécifiquement dédiées (tel ce parc d'activités du Haut Montigné). Il est ainsi possible d'insérer les nouvelles activités dans le tissu urbain existant, en recréant la ville sur elle-même, ce qui permet de réduire très fortement l'artificialisation de terres agricoles et naturelles.

QUESTION 2 : A-t-on besoin de plus de surfaces que ce qu'il n'est déjà prévu ?

Pour compléter cette question, il faut en poser d'autres :

- Quelles sont les surfaces qui étaient prévues pour accueillir des activités ?
- Quel a été le niveau de consommation foncière des parcs d'activités ces dernières années ?
- Quelles sont les demandes pour répondre aux besoins à venir ?

Notre Collectif fait volontairement le choix de réfléchir à l'échelle de Vitré Communauté, puisque c'est la collectivité qui dispose de la compétence et qui administre les zones d'activités.

• Quelles sont les surfaces qui étaient prévues pour accueillir des activités ?

Notre Collectif fait le constat qu'il n'existe pas de schéma d'aménagement des zones d'activités et accueil des entreprises sur Vitré Communauté (cette démarche est justement en train d'être initiée). A ce jour, la collectivité n'a donc pas de document cadre et il faut donc se référer au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Vitré.

*« Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification territoriale, élaboré à l'échelle de plusieurs communes et/ou intercommunalités, qui cadre et harmonise les politiques publiques à un horizon de **20 ans**. »*. Le SCoT du Pays de Vitré a été approuvé en février 2018 et fixe un cadre à l'aménagement du territoire de **2018 à 2038** (environ).

Source : <https://scotpaysdevitre.wordpress.com/scot/>

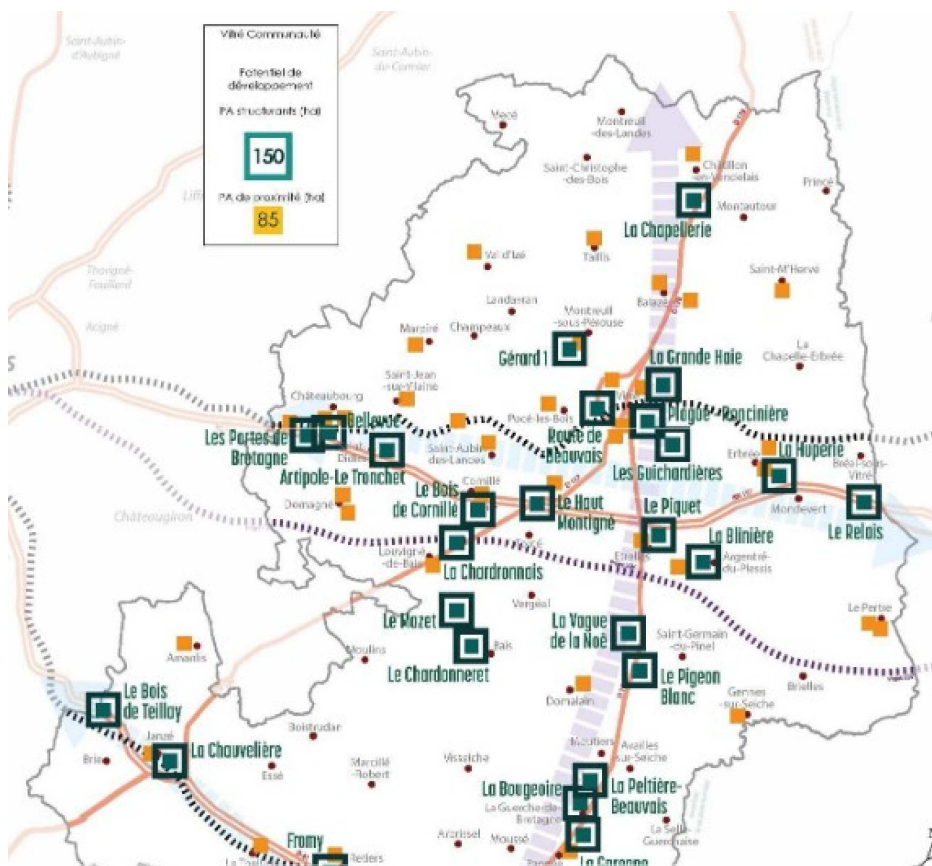
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT prévoit : *« Le Pays souhaite renforcer les mobilités alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle, limiter l'augmentation des migrations pendulaires, limiter l'étalement urbain pour rapprocher les populations et leurs besoins et développer la connexion des habitants et des activités »*. Le projet qui nous est présenté ne va pas dans le sens prévu au SCoT du Pays de Vitré.

« Le SCoT instaure des localisations préférentielles pour les activités et fixe des enveloppes foncières pour favoriser leur développement. Ces surfaces sont déterminées au niveau des intercommunalités et mesurent à titre indicatif le potentiel de développement pour chaque collectivité. »

Dans le SCoT du Pays de Vitré, ce dernier prévoit pour les 20 ans à venir l'accueil des activités économiques (Cf DOO, pages 27 à 29) :

- Les parcs dits « structurants » : Vitré Communauté compte 23 parcs (dont celui du Haut Montigné), avec une enveloppe maximale de **150 hectares**
- Les parcs dits « de proximité » : Vitré Communauté dispose d'une enveloppe maximale de **85 hectares**
- dans le tissu aggloméré

Le SCoT du Pays de Vitré prévoit donc sur Vitré Communauté une consommation foncière (905 ha) de 235 hectares (150 + 85=235, soit 26 % des 905 ha) pour des activités économiques (l'habitat, avec 670 hectares représente 74 % du total)



SCoT du Pays de Vitré (DOO, page 29)

Notre Collectif a évalué les surfaces déjà programmées de certaines (pas toutes) zones d'activités sur Vitré Communauté. Cela donne (zones 1AU ou 2AU) :

- Erbrée - ZA de la Hupperie : encore 7,2 ha pouvant encore être artificialisées
- Bréal sous Vitré – ZA Relais : 6,5 ha de surfaces en cours d'étude en vue d'extension
- Etreilles – ZA Haut Montigné 15,8 ha de surfaces à ouvrir à l'artificialisation
- Chateaubourg – ZA Gaultière 44 ha avec une concertation en cours
- Vitré – ZA Briquetterie 7,7 ha de surfaces à ouvrir à l'artificialisation
- Vitré – ZA de la Grande Haie 11 ha de surfaces en cours d'artificialisation

Sans avoir connaissance de tous les projets, notre Collectif comptabilise donc un **total de 92 hectares des zones en cours ou devant être artificialisées à court terme, pour l'accueil d'activités économiques** (pour cette période 2021-2031). Nous faisons le constat d'une artificialisation constante des terres, pour l'accueil (ou le simple déménagement) d'entreprises sur Vitré Co.

- **Quel a été le niveau de consommation foncière des parcs d'activités ces dernières années ?**

Le SCoT du Pays de Vitré est en cours d'évaluation. Après 5 ans l'application (soit 25 % du temps, sur les 20 ans prévus), on y apprend :

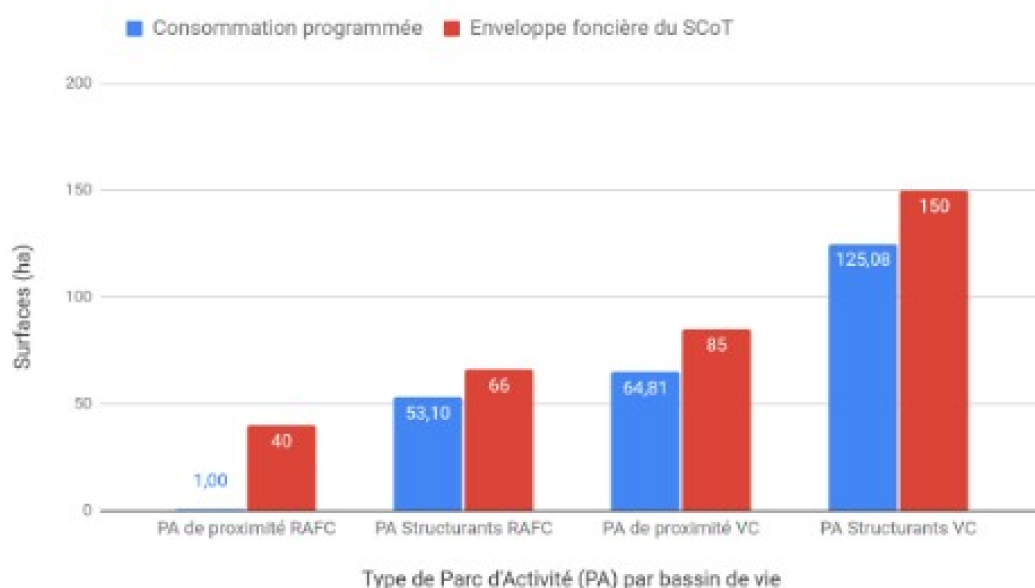
- L'enveloppe foncière pour 20 ans d'habitat est consommée à hauteur de 32 % : « *Le SCoT fixe une enveloppe maximale nécessaire à la production de logements de 900 ha sur 20 ans, soit un rythme annuel moyen de 45 ha de consommation foncière dédiée à l'habitat. Depuis 2015, le bassin de vie de Vitré a consommé 212,80 ha de surface pour l'habitat, soit un rythme annuel moyen de 34,78 ha.* »

- **L'enveloppe foncière prévue pour 20 ans d'accueil d'activités économique est déjà programmée (dans les PLU) à hauteur de 80 % en seulement 6 ans sur Vitré Communauté !** La planification prévue par le SCoT est un échec cuisant.

La consommation programmée de foncier économique dans les PLU :

- La consommation programmée de foncier économique dans les documents d'urbanisme approuvés depuis l'approbation du SCoT en 2018 est presque atteinte pour certains types de parcs d'activités.

Consommation programmée dans les PLU

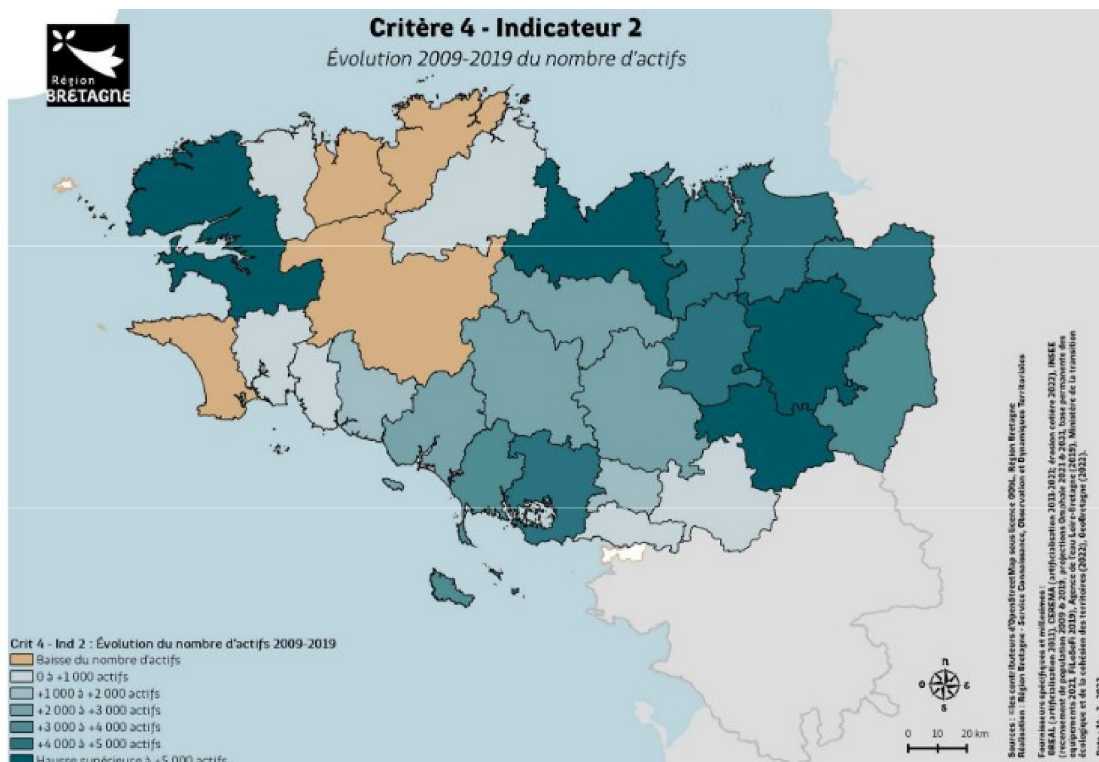


Extraits du procès verbal du Comité syndicat du SCOT du Pays de Vitré du 19 décembre 2022 : https://scotpaysdevitre.files.wordpress.com/2022/12/2022_12_19_pv.pdf

D'après l'observatoire de la consommation foncière (<https://artificialisation.developpement-durable.gouv.fr/suivi-consommation-espaces-naf>), Vitré-Co a consommé 454 hectares entre 2011 et 2021. En application de la loi sur le ZAN, **Vitré Communauté devra donc limiter sa consommation foncière à 227 hectares, entre 2021 et 2031** ($454 / 2 = 227$). Si on reste sur environ 30 % pour les activités, **il faudrait donc se limiter à 68 hectares pour l'accueil d'activités entre 2021 et 2031** (ce qui est déjà beaucoup. Et bien supérieur aux 92 hectares que nous comptabilisons actuellement).

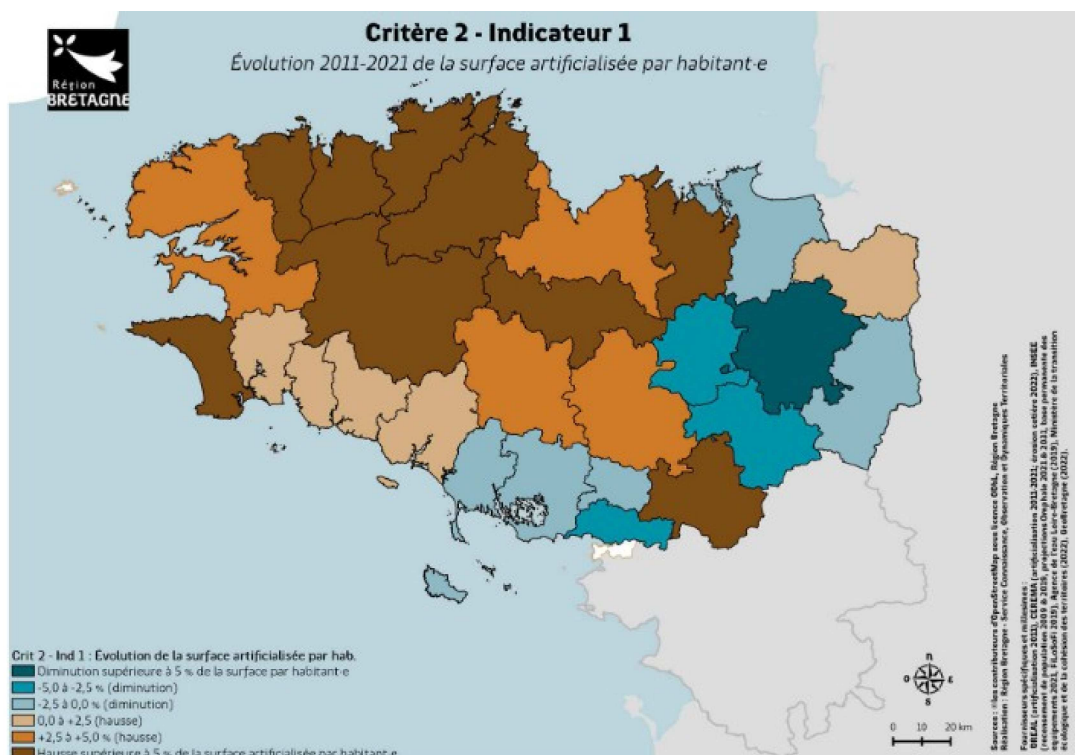
<https://cartagene.cerema.fr/portal/apps/dashboards/9810991c73dd463191e84e7111a1b639>

La carte ci-après indique une croissance modérée du nombre d'actifs sur le Pays de Vitré, sur la période 2009-2019 (soit la 2ème plus faible croissance en Ille-et-Vilaine, après celle du Pays de Redon).



La carte ci-après montre l'évolution du ratio d'artificialisation par habitant, pour chaque Pays de Bretagne. Elle permet d'illustrer les « bons et les mauvais élèves » de l'artificialisation (au regard de la croissance démographique). Pour l'Ille-et-Vilaine, le Pays de Vitré est en milieu de classement, avec une légère baisse du ratio d'artificialisation :

- Le Pays de Vitré fait mieux le Pays de Redon ou de Fougères
- Le Pays de Vitré est au même niveau que le Pays de Saint-Malo
- Le Pays de Vitré fait moins bien le Pays de Brocéliande, des Vallons de Vilaine ou de Rennes Métropole



Notre Collectif fait donc le constat d'une rapide consommation de foncier économique (qui freine modérément), alors que la croissance du nombre d'actifs est modérée sur le territoire.

Ces éléments témoignent d'une très mauvaise planification, d'une très mauvaise application des principes de gestion économe du foncier (prévus déjà depuis la loi SRU de décembre 2000) et d'une consommation déraisonnée du foncier pour les parcs d'activités sur Vitré Communauté.

- **Quelles sont les demandes pour répondre aux besoins à venir ?**

Aucun élément du dossier qui nous est soumis ne permet d'évaluer le nombre de demandes d'implantations d'entreprises sur Vitré Communauté, leur nature d'activité, leurs besoins. Depuis des années, comme dans beaucoup d'autres territoires, Vitré Communauté est dans une logique d'offre de foncier disponible. A nos yeux, c'est une logique assez « hors-sol », où n'importe quelle activité est susceptible de s'installer, selon notamment ses besoins en taille de surface souhaitée.

Notre réponse à cette seconde question : notre Collectif fait le constat que Vitré Communauté n'a pas été un bon élève de la gestion économe pour le foncier économique. La fuite en avant dans une consommation élevée de terres agricoles et naturelles ne peut plus se poursuivre ainsi. Nous appelons à une rupture dans les pratiques et donc dans les projets.

QUESTION 3 : Est-ce le bon emplacement pour développer des activités économiques ?

- **Le site est-il inséré dans le tissu urbain (services) ?**

Le développement du parc du Haut Montigné entre en contradiction avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) qui prévoit de « *limiter l'étalement urbain et renforcer les centralités du Pays de Vitré / limiter la consommation foncière* ». Et en particulier de son orientation II.2.B : « *Optimiser l'utilisation du foncier économique et commercial et mutualiser les équipements - le SCoT renforce la mixité fonctionnelle des tissus agglomérés et notamment des centralités pour limiter l'étalement urbain et la consommation foncière* ». Sur le parc du Haut Montigné :

- **les habitations les plus proches sont à plusieurs kilomètres.** Cet éloignement entre domicile et travail peut conduire à une exclusion pour les personnes non motorisées
 - **les services sont quasi inexistant** (achats alimentaires, garde d'enfants, santé, etc.), avec un seul restaurant
- **Le site est-il accessible pour les piétons, vélos, en transports en commun ?**

Le site du Haut Montigné étant fortement éloigné des zones d'habitat :

- **l'accès piéton au site est très mauvais, voire dangereux**
- **l'accès vélo au site est très mauvais, voire dangereux**
- **l'accès en transport en commun (TER, bus) au site est inexistant**

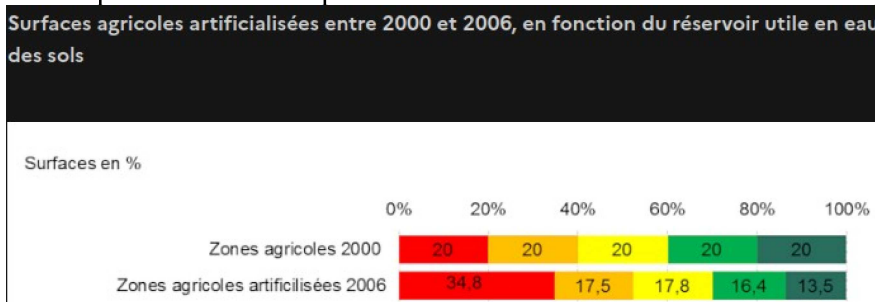
Ce site n'est accessible qu'aux seuls usagers automobilistes. De ce fait, l'accueil de nouvelles activités engendrera inévitablement une hausse du trafic sur le réseau routier, ainsi qu'une hausse des émissions de gaz à effet de serre (99 % du parc automobile actuel est à énergie fossile). Quel sera l'impact sur la congestion et les gaz à effet de serre, quand le parc sera plein ? Le dossier qui nous est présenté ne répond à aucune de ces questions.

Faut-il rappeler que les élus de Vitré et de Vitré Communauté ont déjà à se plaindre de la « saturation » de la rocade sud de Vitré. Au point de demander une 2ème rocade à Vitré. Le projet d'extension du parc du Haut Montigné tend à enfermer encore un peu plus les habitants du territoire dans le « tout voiture », ce qui est irresponsable, tant d'un point de vue économique, social qu'écologique.

Notre réponse à cette troisième question : notre Collectif fait le constat que le site du Haut Montigné est complètement isolé. Développer ce site va à l'encontre des politiques d'un aménagement équilibré du territoire.

QUESTION 4 : Quelle est la qualité des terres qui pourraient disparaître ?

L'étude d'impact présente bien des éléments de pédologie, mais exclusivement pour déterminer la présence de zones humides. Il aurait pourtant été très pertinent de décrire la qualité des sols, leur potentialités agronomiques. Car serait-il pertinent de bétonner des terres de bonnes qualité ?



QUESTION 5 : Quelles entreprises seront accueillies et quels impacts auront-elles ?

Aucun éléments du dossier qui est présenté aux citoyens ne répond à cette question. Malgré tout l'intérêt de l'étude d'impact, à aucun moment, les citoyens n'auront une connaissance, pour ce site du Haut Montigné :

- **quel est l'impact climat des futures activités** (prises individuellement ou collectivement) ? A l'heure de l'urgence climatique et alors que Vitré Communauté a un ratio de 11 t/GES/an/hab (alors que la moyenne n'est que de 8 en Bretagne), il n'est pas acceptable d'accepter la fuite en avant dans l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre.
- **Quel est l'impact des futures activités sur la ressource en eau** (prises individuellement ou collectivement) ? Nous n'avons pas à rappeler les tensions sur la ressource en eau potable que l'Ille-et-Vilaine a connu. Avec le réchauffement climatique qui va s'accélérer, les étés à venir montreront les limites quantitatives de nos ressources en eau. Le dossier qui nous est soumis ne permet de pas de répondre à cette question. Comme pour le climat, il n'est plus acceptable la fuite en avant dans l'augmentation de consommations des ressources en eau.
- **quel est l'impact énergétique des futures activités** (prises individuellement ou collectivement) ? Le dossier qui nous est soumis ne permet de pas de répondre à cette question. Comme pour le climat, à l'heure de l'appel à la sobriété pour tous, il n'est plus acceptable la fuite en avant dans l'augmentation de consommations énergétiques.
- **Quel sera l'impact des futures activités sur les transports en commun ou le trafic routier** ? Les nouvelles entreprises qui vont s'installer devraient induire un trafic routier supplémentaire. Le réseau routier existant est-il en capacité pour accueillir ce trafic supplémentaire ? En l'état, personne ne peut répondre à cette question, mais la situation du trafic routier à Vitré ou sur les échangeurs est déjà problématique et ce projet ne va pas pour améliorer la situation.

Notre réponse à cette cinquième question : notre Collectif fait le constat des faiblesses des procédures d'études d'impacts et d'enquêtes publiques. Il n'est plus acceptable de cautionner la poursuite de procédures qui empêchent les citoyens de savoir si l'accueil de nouvelles entreprises aura, ou pas, un impact sur l'eau, le climat, l'énergie, nos déplacements à toutes et tous.

QUESTION 6 : Les outils mis en place sont-ils efficaces ?

Ce projet est incohérent avec les politiques sur le « zéro artificialisation nette » (ZAN)

Au niveau national, la loi Climat et Résilience d'août 2021 demande à chaque Région de définir une trajectoire vers le « Zéro artificialisation nette » (ZAN) en deux étapes :

1. étape 1 : diviser par deux la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (création ou extension effective d'espaces urbanisés) sur 2021-2031 par rapport à la période 2011-2021 ;
2. étape 2 : réduire l'artificialisation des sols (surface dont les sols sont imperméabilisés en raison du bâti ou d'un revêtement, ou stabilisés et compactés, ou constitués de matériaux composites) par tranche de 10 ans (2031-2041 et 2041-2050) pour atteindre l'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050

En Bretagne, l'application du ZAN se fait via le SRADDET Bretagne et son «Objectif 31 : *Mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels* ». Le projet actuel du Haut Montigné ne va pas dans le sens de cette orientation du SRADDET Bretagne. Sur la région, c'est une enveloppe maximale de **9 000 hectares** à consommer (sur la période 2021 à 2031). Pour appliquer les orientations du ZAN prévus par la loi Climat et Résilience, le SRADDET est actuellement en cours de révision (et le SCoT du Pays de Vitré devra décliner ces objectifs).

Ce projet est incohérent avec les politiques pour le climat (dont le PCAET de Vitré Co)

Notre Collectif se fait l'écho des travaux du Haut Conseil Breton pour le Climat « *Le HCBC considère qu'opérer une véritable transition vers un développement durable dans une perspective de soutenabilité forte prenant à bras le corps les défis climatiques et ceux de l'érosion de la biodiversité suppose de rompre avec la logique actuelle de priorité à l'économie .* » Source (page 3) : <https://www.bretagne.bzh/app/uploads/Avis-Strategie-Regionale-des-Transitions-Economique-et-Sociale.pdf>

A Vitré Communauté (comme ailleurs), s'il est affiché une politique de développement durable, il est incontestable de voir donner systématiquement la priorité *in fine* à l'économie. Nous demandons à enfin agir pour l'intérêt général, en priorisant véritablement le climat.

Vitré Communauté a adopté son 2ème plan climat (PCAET) en juillet 2021.

<https://www.vitrecommunaute.org/le-plan-climat-de-vitre-communaute/>

Ce dernier écrit « *Sur le territoire, le véhicule particulier est majoritaire y compris dans les déplacements courts. L'objectif est d'offrir et de développer des alternatives à la voiture dans les déplacements courts comme pour les déplacements longs (page 24)* ». Nous avons pu rappeler ci-dessus l'absence d'alternative à la voiture.

Le PCAET prévoit (entre autre)

- « *Réduire les émissions de gaz à effet de serre de près de 25 % d'ici 2030* » : l'extension du parc du Haut Montigné est-elle susceptible de faire baisser ou de faire augmenter les émissions de gaz à effet de serre sur Vitré Communauté (et donc de contribuer positivement ou négativement à l'objectif du PCAET) ? Rien ne permet de répondre à cette question, mais l'ajout de nouvelles activités, qui vont consommer de l'énergie (renouvelables ou fossiles?), avec une augmentation du trafic motorisé carboné ne peut logiquement conduire qu'à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre.
- « *Protéger la biodiversité en limitant l'artificialisation des sols, en diminuant l'éclairage nocturne, en protégeant la trame verte et bleue et en renforçant le bocage* » : le projet, tel qu'il est prévu aujourd'hui va conduire à la suppression d'une haie bocagère et à l'implantation de nombreux nouveaux points lumineux (pollution lumineuse).

Le projet, tel qu'il est prévu, devrait à l'inverse faire augmenter les émissions de gaz à effet de serres, à augmenter la pollution lumineuse, ce qui est donc contraire aux orientations du PCAET.

Ce projet est incohérent avec les politiques de mobilité

Le SRADDET Bretagne a un volet Mobilité, qui prévoit dans ses orientations « *La Bretagne entend être une région des proximités. Cette proximité, qui se traduit notamment dans des enjeux d'accessibilité au travail et aux services (culturels, santé, administratifs, commerciaux, etc.) résultera naturellement de l'amélioration permanente des mobilités comme du rapprochement des espaces de vie, des espaces de travail, des espaces de formation et de loisirs. La Bretagne entend conforter son modèle d'aménagement équilibré, reposant sur le renforcement des mobilités et sur la recherche de proximité.* ». Le projet actuel ne va pas dans le sens du SRADDET Bretagne.

Par ailleurs, Vitré Communauté a adopté un « Plan de Mobilité Simplifié (PMS) » en janvier 2023 <https://www.vitrecommunaute.org/le-plan-de-mobilite-2023-2035/>

Ce dernier prévoit :

- le renforcement des modes actifs : le projet d'aménagement vélo entre Vitré et le parc du Haut Montigné n'est pas prévu avant plusieurs années. Ce seul aménagement ne peut pas constituer une alternative suffisante (pas de liaison vélo vers Cornillé ou St Aubin des Landes par exemple)
- le renforcement des modes partagés : le site du Haut Montigné ne peut pas être desservi par le TER, et aucune ligne de bus n'est envisagée. Seule la solution de covoiturage peut être activée (ce qui n'offre pas une alternative suffisante).

En développant un parc d'activité, déconnecté du réseau TER, du réseau vélo, et exclusivement dépendant du réseau routier, Vitré Co va à l'encontre des orientations du SRADDET, du SCoT du Pays de Vitré et de son Plan de mobilité.

Notre réponse à cette sixième question : notre Collectif fait le constat d'incohérences entre les politiques publiques nationales, régionales et ce projet. Ce dernier s'inscrit dans un schéma ancien (artificialisation, tout routier, impactant le climat, la pollution lumineuse, etc.) qui ne peut plus être utilisé.

QUESTION 7 : La société civile est-elle écoutée et prise en compte ?

Depuis plusieurs années, des associations alertent les élus locaux sur le modèle de développement du territoire, qui se base sur l'artificialisation des terres avec des impacts sur le climat ou le vivant. Malgré ces alertes répétées, nous ne voyons qu'une évolution lente, souvent sous la contrainte de la législation. Mais pas suite à nos alertes et recommandations. Nous regrettons que les élus locaux ne soient pas plus à l'écoute de leurs concitoyens.

Par ailleurs, le processus actuel d'enquête publique est aussi à questionner. Nous invitons à la lecture de l'ouvrage « Inutilité publique » de Frédéric Graber : *« Contrairement à ce que laisse entendre leur qualificatif, les enquêtes d'utilité publique ont pour but premier de vérifier la conformité d'un projet industriel avec la réglementation existante « et non pas de discuter de ce qui pose problème pour les citoyens » — l'utilité d'un projet industriel étant postulée a priori par l'administration. Dans un jeu aussi pipé, les débats contradictoires ne sont forcément qu'apparents. Et pour cause : ces enquêtes sont pour l'administration des fictions juridiques destinées à prouver à ses administrés qu'elle se préoccupe de leur sort — sort qu'elle s'efforce de concilier avec le nécessaire développement industriel du pays. Les oppositions sont appelées « à jouer un rôle dans ce processus, mais seulement un rôle constructif : améliorer le projet, non menacer sa réalisation ». Et la fin de l'enquête « marque par la même occasion la disparition de toute opposition légitime ». En somme, l'enquête publique manifeste avant tout « une justice du sacrifice au service de l'industrialisation et du développement : une justice industrialiste. » <https://reporterre.net/Les-enquetes-d-utilite-publique-sont-faites-pour-etre-inutiles>*

Notre réponse à cette septième question : Notre Collectif ne fait pas cette contribution avec l'espoir d'une amélioration cosmétique du projet. Notre principal objectif est la remise en question de la pertinence même du projet. Si on écoutait véritablement les citoyens, des projets seraient régulièrement abandonnés à l'issue d'enquêtes publiques. Or, cela n'arrive quasiment jamais.

CONCLUSION : Le Collectif Stop artificialisation émet un **avis négatif** à ce projet d'extension du parc d'activités du Haut Montigné : trop isolé du tissu urbain, non connecté au réseau vélo et de transport en commun, avec un possible impact négatif pour le climat, la pollution lumineuse et la congestion routière, etc. Ce projet d'un autre temps ne correspond plus aux impératifs prioritaires qui doivent guider toutes les décisions publiques : préservation du climat, du vivant, des terres agricoles et naturelles.